Image not found or type unknown

Litige suite état des lieux

Par **skipp76**, le **22/07/2013** à **15:47**

bonjour,

je suis propriétaire d'une maison que j'ai mise en location par le biais d'une agence immo. A l'issue des 3 ans de bail mes locataires ont pris congés.
l'état des lieux a eu lieu le 27/06. Début juin lors d'une visite j'ai rencontré mon locataire qui m'a dit ne plus habiter la maison et dés lors pouvoir effectuer les visites à ma guise. La maison étant complètement vide j'ai entrepris de poser un portail.
le 27/06 à l'état des lieux mon locataire ne s'est pas acquitté de certains entretiens notamment la taille de la haie (3m contre 1m80 normalement) il s'est engagé à la couper pour la contrevisite mais rien n'a été fait. insistant depuis 1 mois il s'est à nouveau engagger à le faire sans donner de date alors que j'ai un nouveau locataire en place mais me demande maintenant des dommages et intérets pour ne pas avoir eu acces à sa maison lors de la pause du portail alos qu'il n'y habitait plus et quil pouvait quand même y avoir accés.
Que puis je faire contre cette mauvaise foi evidente.
merci par avance de votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés